



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
COMMUNE DE THEROUANNE

MAIRIE
5 place de l'Eglise
62129 THEROUANNE

Tél. 03.21.95.51.87

therouanne.mairie@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la réunion de Conseil
Municipal du 18 Juillet 2023**

L'an deux-mille vingt-trois, le 18 Juillet à 19h, le Conseil Municipal de Théroouanne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain CHEVALIER en suite de convocation en date du 11 Juillet 2023 . Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de : Mme Céline LEGER, MM. José GOZET et Christophe MONCHY, absents excusés qui ont donné procuration.

Monsieur Michel ROPITAL est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 09 Juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal passe à l'étude des questions mises à l'ordre du jour :

I) Délibérations

1) Vente du terrain communal

Un compromis a été établi le 7 juillet 2023 avec les représentants du cabinet des kinésithérapeutes actuellement Rue de Clarques à Théroouanne.

Il est prévu la vente d'un terrain communal de 345 m² situé au 44 Grand'Rue pour le prix de 60 000 €.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour cette vente.

Un acte de vente sera établi par Maître DUMONT, Notaire à Dohem.

2) Participation au RPC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, la commune verse une participation financière au SIVU RPC de la Morinie.

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 30/03/2023 le montant de la participation des communes pour l'année 2023 s'élève à 100 000 €.

Conformément aux statuts la répartition est la suivante :

- 60% pour Théroouanne, soit 60 000 €
- 40% pour Saint-Augustin, soit 40 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de verser une participation financière de 60 000 € au SIVU RPC de la Morinie pour l'année 2023
- Dit que les crédits nécessaires à cette participation seront inscrits au chapitre 65 du budget 2023.

II) Informations diverses et questions diverses

1) le point sur le RPC de la Morinie

La construction du RPC se poursuit selon le calendrier prévu.

La réception des travaux du gros œuvre devrait avoir lieu fin 2023. Ce sera ensuite les aménagements intérieurs, la sécurisation des abords. Tout cela prendra encore plusieurs mois. L'on attend toujours le montant de la subvention qui sera accordée par la Région des Hauts de France.

La station d'épuration sera opérationnelle dès que possible. Noréade a néanmoins un plan B si la station d'épuration n'était pas opérationnelle : mettre une fosse pour les eaux usées du RPC.

2) Situation du Personnel à la rentrée de septembre 2023

Le point de la situation du Personnel à la rentrée du 1^{er} Septembre 2023 a été présenté au Conseil Municipal.

Les missions ont été déterminées en attendant la création du RPC en 2024.

La réunion de l'ensemble des Personnels aura lieu le 1^{er} Septembre 2023.

Divers

Travaux d'Assainissement NOREADE

Un signalement a été fait que certains panneaux de déviation ne sont pas visibles sur Aire Sur La Lys.

Bureau de Poste à Théroouanne

Le Bureau de Poste de Théroouanne est désormais bureau Distributeur / Receveur. C'est-à-dire que l'employé de la Poste est au guichet la matin et à la distribution du courrier l'après-midi.

Communiqué de presse

Un communiqué de presse nous est parvenu de la Préfecture sur le maintien de l'ensemble du Département en état de vigilance sécheresse.

Marais Communal

Il est demandé de refaire un fossé au bout du marais communal (près de la maison Ringot). Une demande sera faite auprès du service voirie de la CAPSO.

Nielles

Il sera demandé à M. Patrick VALOIS (Esquelbecq). De faire l'entretien de sa haie en bordure du fossé communal.

Le Brûlot

C'est le terrain avec une flaque d'eau stagnante (Rue d'Aire) en face du terrain Crombez.

Rue d'Aire

Bouche d'égout près de chez Mme Dessenne (voir pour déboucher)

Emploi de cuisinière

Mme Elisa BETTE sera confirmée dans ses fonctions de cuisinière en Août 2023.

La séance est levée à 20h50

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

M. Michel ROPITAL

M. Alain CHEVALIER



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS MAINTIENT
L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT
EN ÉTAT DE VIGILANCE SÉCHERESSE**

Arras, le 13 juillet 2023

Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de maintenir l'ensemble des bassins versants du département en état de vigilance sécheresse. Cette décision a fait l'objet d'un accord unanime de tous les acteurs du comité départemental de la ressource en eau (représentants des collectivités, de l'industrie, du secteur agricole, de l'Etat,...) qui a été réuni à la préfecture le mardi 11 juillet 2023.

Bien que les pluies de printemps aient permis de favoriser la recharge des nappes, l'est du département comme le département du Nord disposent de niveaux de nappes bas à modérément bas. Par ailleurs, le Pas-de-Calais connaît depuis mi-mai un temps long marqué par de fortes températures, de faibles précipitations en dehors de quelques épisodes orageux et des vents du nord-est. L'humidité des sols a ainsi rapidement chuté.

Le département du Pas-de-Calais est de plus situé en amont des bassins versants hydrographiques du Nord et contribue par de nombreuses interconnexions à l'alimentation en eau des populations de ce département qui fait face à une situation plus critique ; l'ensemble des bassins versants de ce territoire étant désormais placés en vigilance renforcée ou en alerte sécheresse.

Le préfet du Pas-de-Calais suit attentivement la situation qui pourrait le conduire au titre de la solidarité amont-aval à prendre des mesures de restrictions d'usage pour limiter les impacts de la sécheresse, dans l'attente de la recharge des nappes qui n'arrivera au mieux que mi-novembre. De même, les niveaux d'eau dans les cours d'eau et canaux font l'objet d'une attention particulière pour le cas échéant limiter les prélèvements en eau de surface, afin de protéger les milieux et sécuriser les berges.

Le préfet appelle de nouveau les citoyens, les collectivités et les professionnels à réduire les usages de l'eau qui ne sont pas indispensables. Seule la modération des consommations d'eau (domestiques, collectives, industrielles et agricoles) permettra de préserver les milieux naturels et de retarder la mise en œuvre de mesures restrictives qui engendreraient des conséquences économiques importantes. Comme cela a été le cas cet hiver pour éviter les mesures de délestage électrique, le préfet engage chacun à adopter les bons réflexes et à faire preuve de sobriété, cette fois dans les usages de l'eau (cf affiche en PJ).

Le préfet du Pas-de-Calais et les services de l'État restent mobilisés pour suivre l'évolution de la situation et anticiper le risque de crise. Toutes précisions peuvent être obtenues auprès de la direction départementale des territoires et de la mer : 100, avenue Winston Churchill CS 10007 – 62022 Arras / Tél. : 03.21.22.90 53 / courriel : ddtm-sde@pas-de-calais.gouv.fr / <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/>

**Service Départemental
de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05

Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62